

Communiqué de presse

Politique du logement : plus de souplesse, moins de restrictions !

Paudex, le 15 janvier 2014

L'Union suisse des professionnels de l'immobilier (USPI Suisse) s'oppose au projet de future révision du droit du bail qui prévoirait de rendre obligatoire l'indication du précédent loyer et la justification d'une éventuelle augmentation dans toute la Suisse lors du changement de locataire.

Le Conseil fédéral a décidé ce jour d'étudier de manière approfondie les mesures recommandées par le groupe de travail « Dialogue en matière de politique du logement », qui réunit des représentants des villes, des cantons et de la Confédération. Ce groupe de travail conforte la position du Conseil fédéral exprimée le 15 mai 2013 en ce sens que les défis sur le marché du logement, en particulier dans les agglomérations, ne doivent pas être relevés au moyen d'interdictions ou de restrictions. L'USPI Suisse salue cette position, dans la mesure où l'offre de logements doit être déterminée par le marché.

Parmi les mesures envisagées, le Conseil fédéral entend charger le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), de préparer un projet de consultation concernant la modification du code des obligations. Il s'agirait à l'avenir d'obliger les bailleurs à indiquer le précédent loyer et la justification d'une éventuelle augmentation dans toute la Suisse lors d'un changement de locataire. Une telle mesure, selon le Conseil fédéral, freinerait l'évolution des prix sans toucher aux droits des bailleurs.

L'USPI Suisse est consciente de la problématique de la pénurie de logements qui résulte d'un déséquilibre entre l'offre et la demande de logements. Afin de lutter contre cette pénurie, l'USPI Suisse propose d'inciter les propriétaires à construire, par le biais par exemple d'incitations fiscales (réduction de l'imposition du gain immobilier, sous certaines conditions, etc), et par l'assouplissement de la procédure en matière de permis de construire. En effet, ces procédures sont actuellement trop longues et trop coûteuses.

La mesure consistant à durcir le droit du bail proposée par le Conseil fédéral est contreproductive car elle ne va pas inciter les propriétaires à construire davantage de logements.

Pour tous renseignements :

Frédéric Dovat, Secrétaire général de l'USPI Suisse : 021 796 33 71 ou 078 767 06 85